

aQuality.ch

Ecoles et clubs suisses de natation
avec label de qualité

Règlement aQuality.ch

Valable à partir du 01.01.2016

Table des matières

1	Introduction	3
2	But de la certification des écoles / clubs de natation*	3
2.1	Différents types d'écoles / clubs de natation	3
3	Organes responsables	4
4	Intérêt du label aQuality.ch.....	4
4.1	Avantages pour les écoles / clubs de natation et les utilisateurs	4
4.2	Avantages pour les protagonistes des écoles / clubs de natation	5
5	Critères de certification d'une école / club de natation.....	5
5.1	Sécurité	5
5.2	Infrastructure	5
5.3	Consignes de sécurité, dispositions légales, assurances.....	6
5.4	Formation et formation continue des enseignants.....	7
5.5	Formation continue	9
5.6	Adolescent comme enseignant.....	10
5.7	Contenu didactique / concept.....	10
5.8	Charte des droits de l'enfant dans les écoles / clubs suisses de natation	12
5.9	Continuité dans l'offre	13
6	Promotion des écoles / clubs de natation / Conseils / Contrôles.....	13
7	Certification	14
7.1	Première certification	14
7.2	Renouvellement de la certification	14
8	Suspension du label.....	14
9	Retrait du label.....	15
9.1	Déroulement lors d'un retrait.....	15
10	Coûts	15
11	Instances.....	16
12	Dispositions finales	16

INFO : afin d'alléger les textes, nous avons choisi de n'utiliser que la forme au masculin.
Merci de votre compréhension

1 Introduction

Les partenaires dans la promotion des sports aquatiques (Swiss Aquatics, Société Suisse de sauvetage SSS et swimsports) sont garants du label de qualité pour les écoles / clubs de natation*. Jeunesse et Sport J+S soutient le label en vue d'un enseignement de natation de haute qualité.

2 But de la certification des écoles / clubs de natation*

L'objectif est, dans le cadre de la promotion de la natation, d'améliorer la qualité de l'enseignement dans les **domaines techniques, méthodologiques, pédagogiques et organisationnels**.

Les sports aquatiques, ses protagonistes et utilisateurs doivent pouvoir tirer de ce label de qualité les avantages suivants :

- les enfants en bas âge bénéficient d'une accoutumance à l'eau adaptée à leur niveau et font leurs premières expériences dans et avec l'eau
- les apprenants bénéficient d'un enseignement de natation méthodologique et technique moderne. Ils reçoivent ainsi une meilleure base afin d'adhérer à un club de natation ou à une activité aquatique régulière
- un repérage précoce des talents suisses en natation est ainsi possible
- les adultes trouvent une bonne offre ciblée de cours de natation adaptée à leur demande
- les critères de sécurité dans l'enseignement de la natation sont transparents et contrôlés
- les collaborations au niveau régional et cantonal sont favorisées
- les écoles certifiées se distinguent par leur professionnalisme et leur qualité
- avec le label aQuality.ch, l'image de l'enseignement de la natation, des écoles et des enseignants est favorisée

2.1 Différents types d'écoles / clubs de natation

Les différents types d'écoles de natation suivants peuvent être certifiés :

- sociétés / clubs (Swiss Aquatics, SSS, autres)
- écoles privées
- institutions (Ligue Pulmonaire Suisse, Pro Senectute, PluSport, Halliwick, etc.)
- communes / piscines / services des sports
- installations sportives
- écoles-clubs

*Ecoles / clubs de natation : ce terme est gardé dans les titres et simplifié dans les textes avec uniquement le mot Ecole

3 Organes responsables

Les fédérations et institutions suivantes sont garantes du label aQuality.ch :

- Swiss Aquatics
- Société Suisse de sauvetage SSS
- swimsports

Jeunesse et Sport J+S soutient les efforts des associations.

swimsports met à disposition les moyens nécessaires, décerne au nom des partenaires le label et contrôle avec avec eux la qualité des prestations fournies par les écoles.

Le comité Coordination des Sports aquatiques en Suisse (Kerngruppe) est l'instance de décision pour les recours. Il est composé des responsables de formation de la Swiss Aquatics, SSS, J+S et swimsports. Ses décisions sont validées et appliquées par le comité central de swimsports.

4 Intérêt du label aQuality.ch

4.1 Avantages pour les écoles / clubs de natation et les utilisateurs

- une école adhérant à ce label offre un enseignement de la natation de qualité, dispensé par des enseignants bénéficiant d'une bonne formation
- aQuality.ch donne aux utilisateurs la possibilité de comparer les différentes offres disponibles et permet ainsi la transparence sur le choix d'une école
- les partenaires publient et recommandent les écoles certifiées sur le plan national
- les partenaires recommandent aux exploitants de piscines de louer les bassins de préférence aux écoles certifiées
- aQuality.ch offre un soutien actif dans la gestion de qualité (technique, contenu, organisation)
- aQuality.ch met à disposition des moyens de marketing, tels qu'affiches, flyer, forum sur internet, etc.
- les partenaires offrent des formations et formations continues
- swimsports.ch élabore du matériel spécifique et le propose aux écoles certifiées
- les partenaires favorisent la création de réseaux entre les écoles et publient une bourse d'emplois
- Le logo « aQuality.ch » et l'ajout de « Ecole suisse de natation avec label de qualité » ne peuvent être utilisés que par les écoles certifiées

4.2 Avantages pour les protagonistes des écoles / clubs de natation

Avec le label de qualité un standard correspondant à l'attente de qualité de la société d'aujourd'hui est défini pour les écoles.

Les protagonistes suivants sont également importants dans le cadre de l'attribution du label de qualité aux écoles :

- exploitants de piscines
- garde-bains
- autorité communale et cantonale, service des sports
- associations de promotion du sport (régionales et cantonales), Sport Toto
- caisses maladies

5 Critères de certification d'une école / club de natation

Une école qui remplit les critères suivants peut obtenir le label de qualité pour une durée maximale de 2 ans. Afin de prolonger cette reconnaissance de deux ans, elle doit prouver qu'elle les remplit encore. Une suspension du label est possible pour une durée maximale de 12 mois (voir point 8).

5.1 Sécurité

5.1.1 Formations de sécurité

La sécurité des apprenants doit toujours être primordiale. Tous les enseignants doivent jouir d'une formation de sécurité adéquate valide (voir tableau 5.4.2).

Formations de sécurité exigées

- pour les domaines Baby et Family : kids-safety.ch et BLS/AED ou Plus Pool SSS et BLS/AED valides
- pour tous les cours à partir du domaine Kids : Plus Pool SSS et BLS/AED valides
- d'autres formations de sécurité peuvent être reconnues sur demande. Pour les brevets étrangers, une équivalence doit être demandée à la SSS, ce qui signifie que seul les brevets reconnus par la SSS sont valables et que les cours de recyclage ont été effectués en Suisse

5.2 Infrastructure

La situation en piscine doit assurer un enseignement de natation garantissant tout aspect de sécurité. Le plan d'eau, la profondeur et la température doivent être adaptés aux cours, aux groupes cibles et à leur taille. L'enseignement doit avoir lieu dans une zone délimitée.

5.2.1 Infrastructure

- l'infrastructure doit être adaptée à l'offre du cours (Baby et Family avec possibilité de langer)
- le lieu de rencontre et l'organisation lors du changement de groupes sont clairement définis
- la zone utilisée à l'enseignement doit être clairement délimitée
- la profondeur de l'eau est adaptée aux groupes cibles à leurs niveaux et à leur taille
- la température de l'eau est adaptée à l'activité et à sa durée
- concernant l'hygiène, le traitement de l'eau, douches, équipements WC, poubelle à langes sont garantis pour les cours Baby et Family
- un espace adéquat est garanti pour chaque apprenant (min. 4m² par personne ou paire parent-enfant)
- la possibilité d'enseignement de la natation en spa (bain à eau salée) doit être reconnu par un médecin et confirmé. La confirmation doit être jointe à la demande de certification
- en eau profonde* ou en bassin en pente progressive, la taille du groupe ainsi que l'organisation doivent être adaptées à la situation en offrant un enseignement intensif et garantissant tout aspect de sécurité
- les mesures de sécurité doivent être observées pour les bassins à fond mobile : personne ne doit se trouver dans le bassin lorsque la profondeur est modifiée, pas de port de bijoux ni de matériel qui risqueraient de tomber entre les fentes
- les vestiaires sont séparés pour femmes et hommes (adultes)
- le matériel didactique utilisé doit être conforme aux normes de sécurité et en bon état
- les consignes de sécurité sont respectées

**Eau profonde : l'apprenant n'a pas pied*

5.3 Consignes de sécurité, dispositions légales, assurances




Une école certifiée doit prouver d'avoir contracté une assurance de responsabilité civile professionnelle (somme assurée recommandée : minimum 5 millions).

Les exigences des partenaires Swiss Aquatics, SSS, J+S peuvent conduire à des ajustements aux critères de sécurité et à la formation de l'enseignant. Ces directives sont adaptées aux exigences actuelles. Les écoles certifiées aQuality.ch sont informées et s'engagent à la mise en oeuvre et au respect de ces directives.

5.4 Formation et formation continue des enseignants

Une école fait une demande pour obtenir le label de qualité pour tous les groupes cibles qu'elle propose. La certification d'un seul groupe cible sur plusieurs n'est pas possible.

5.4.1 Exigences de formation pour les animateurs / moniteurs brevetés

Domaines / Groupes cibles	Formations exigées pour un animateur / moniteur breveté et responsable didactique	
Baby 6 - 36 mois	Animateur aqua-baby de swimsports ou équivalence	
Family 3 - 5 ans	Animateur aqua-family de swimsports ou équivalence	
Kids 1 4 - 10 ans	Moniteur aqua-kids de swimsports Moniteur de natation B <u>ou</u> J+S Sport des enfants Entraîneur de natation B <u>ou</u> J+S Sport des enfants Instructeur suisse de natation IN de swimsports	
Kids 2 8 - 12 ans	Moniteur aqua-kids de swimsports Moniteur de natation B <u>ou</u> : soit J+S Sport des enfants, soit entraîneur Kids Swiss Aquatics Entraîneur de natation B <u>ou</u> : soit J+S Sport des enfants, soit entraîneur Kids Swiss Aquatics Instructeur suisse de natation IN de swimsports	
Juniors 10 - 20 ans Entraînement jeunesse	Moniteur J+S base Sports aquatiques <u>et</u> entraîneur Kids Swiss Aquatics Moniteur de natation B Entraîneur de natation B Instructeur suisse de natation IN de swimsports	
Prim	Maître d'éducation physique et de sport Moniteur aqua-prim / aqua-school de swimsports Instructeur suisse de natation IN de swimsports	
Adults	Moniteur esa Sports aquatiques ou fitness aquatique Instructeur Aqua Power de l'Aquademie pour fitness aquatique Autres diplômes dans le domaine du fitness aquatique sur demande Instructeur suisse de natation IN de swimsports	

Les formations des institutions partenaires sont reconnues pour des catégories spécifiques, par ex. la formation de moniteur sport-handicap – Activités aquatiques de PluSport.

Les enseignants avec des formations suivies à l'étranger font l'objet d'une demande d'équivalence aux responsables de formation Swiss Aquatics, SSS, J+S et swimsports. Ils sont évalués d'après leur cursus de formation.

Une école de natation certifiée aQuality.ch peut engager **trois catégories d'enseignants**. Les stagiaires n'en font pas partie.

5.4.2 Catégories d'enseignants

	Animateur / Moniteur breveté	Animateur / Moniteur en forma- tion	Assistant	Stagiaire
Formation de sécurité	Brevet de sécuri- té aquatique et BLS/AED valides	Brevet de sécurité aquatique et BLS/AED valides	Brevet de sécuri- té aquatique et BLS/AED valides	Aucune
Formation	Formation ac- complie dans le domaine concer- né (voir tableau 5.4.1)	En formation dans le domaine concer- né. Cours accomplis de moniteur J+S base Sports aqua- tiques ou d'entraîneur Kids Swiss Aquatics ou aqua-basics	Brevet de sécuri- té aquatique et BLS/AED valides	Aucune
Expérience	Au moins 100 unités d'enseignement dans le domaine concerné, durant min. 1 an après la fin de la formation	Au moins 30 unités d'enseignement en tant qu'assistant dans les groupes cibles correspon- dants		Aucune
Conditions	Est capable de prendre en charge la fonction de responsable didactique	Est supervisé par un responsable didactique ou un animateur / moni- teur breveté	Ne travaille ja- mais seul avec un groupe. Est toujours en collaboration et sous la supervi- sion d'un anima- teur / moniteur breveté ou en formation	Prend part comme observa- teur pour une 1 à 3 leçons. Est sous la su- pervision d'un animateur / moni- teur breveté ou en formation
Formation con- tinue	Tous les 2 ans : 2 jours, min. 6h. (voir 5.5)	Tous les 2 ans : 2 jours, min. 6h. (voir 5.5)	Tous les 2 ans : 2 jours, min. 6h. (voir 5.5)	Aucune

5.4.3 Enseignants

Assistants

Une école peut engager des assistants. Ils ne travaillent jamais seuls avec un groupe dans l'eau et sont sous la supervision d'un animateur / moniteur breveté ou en formation. Les assistants suivent des formations internes et doivent s'engager dans une formation appropriée s'ils veulent poursuivre leurs activités dans l'école. Ils travaillent sur la base d'une préparation écrite (planifi-

cation du cours, objectifs et préparation de la leçon) dictée par l'école ou l'animateur / moniteur. Les jeunes de moins de 18 ans peuvent être engagés en tant qu'assistant. Ils doivent être étroitement supervisés par un animateur / moniteur breveté ou en formation et ont déjà accompli la formation de sécurité aquatique correspondante à leur âge.

Animateur / Moniteur en formation

Les animateurs / moniteurs en formation sont des enseignants en possession d'une formation de base (aqua-basics, moniteur J+S base Sports aquatiques, entraîneur Kids Swiss Aquatics). Le cours d'introduction pour futurs moniteurs de sports aquatiques CIM n'est pas considéré comme formation de base. Ils doivent être supervisés par un animateur / moniteur breveté ou un responsable didactique. Le statut d'animateur / moniteur breveté est obtenu seulement après avoir suivi au minimum 30 leçons comme assistant dans le groupe cible correspondant.

Exception : ces animateurs / moniteurs peuvent aussi être des personnes peu formées, mais qui ont par contre beaucoup d'expériences (> 1000 leçons), ainsi qu'une formation de sécurité adéquate valide. Ils sont également soumis à suivre la formation continue.

Animateur / Moniteur breveté

Pour chaque domaine de cours dispensés dans l'école, il doit y avoir au minimum un animateur / moniteur breveté et reconnu.

Avant qu'une école puisse faire une demande pour obtenir le label de qualité, l'animateur / moniteur breveté doit pouvoir prouver une année d'expérience avec min. 100 unités d'enseignement après avoir fini sa formation dans le domaine du cours (voir tableau 5.4.1). Dans une école avec plusieurs enseignants (dans certaines circonstances en formation et avec peu d'expérience), c'est le responsable didactique qui les supervise.

Responsable didactique

Le responsable didactique a le statut d'animateur / moniteur breveté. Il prend la responsabilité du contrôle de la qualité dans son domaine au sein de son école. Il vérifie le contenu de la leçon, supervise les cours et en discute avec ses collaborateurs. Il contrôle les progrès des groupes d'enseignement, ainsi que la conformité des critères de sécurité. Il donne des conseils, soutient ses collaborateurs et fait des recommandations sur la formation. Il est responsable de la continuité de l'enseignement dans une école.

5.5 Formation continue

Il y a une **exigence de suivre une formation continue** de min. 2 jours tous les 2 ans ou une variante de 1 jour par année. 1 jour = min. 6h. La formation continue doit être prouvée lors du renouvellement de la certification.

Les cours de formation continue reconnus sont publiés par swimsports et ses partenaires. D'autres cours peuvent être accordés sur demande au bureau aQuality.ch.

Lors de plusieurs reconnaissances aQuality.ch (par ex. groupes cibles aqua-baby et aqua-kids1), une formation continue doit être suivie **dans le domaine approprié** au min. 1 fois tous les 5 ans.

- au min. la moitié des jours de la formation continue doit être suivie auprès de Swiss Aquatics, J+S, swimsports ou autres institutions reconnues. Ces cours sont publiés dans la brochure « Offres de formation » de swimsports. Une formation souhaitée qui ne figure pas dans la brochure peut être faite sur demande au bureau aQuality.ch

- les cours de recyclage de formation de sécurité aquatique et BLS/AED ne sont pas considérés comme formation continue
- 1 jour de formation continue dure au min. 6h. (ou aussi par ex. 2x3h. en soirée)
- les formations continues internes se déroulent au sein de l'école. Elles sont effectuées par un formateur (par ex. le responsable didactique passe en revue le thème « préparation d'une leçon » avec tous les enseignants)
- pour les adolescents de moins de 15 ans une formation continue interne est exigée
- les cours officiels internes peuvent être effectués au sein de l'école. Un formateur, engagé par l'un des partenaires (par ex. Swiss Aquatics, SSS, J+S ou swimsports), vient à l'école certifiée aQuality.ch et donne le cours sur place. Les demandes sont à formuler directement au bureau aQuality.ch

5.6 Adolescent comme enseignant

Si un adolescent de moins de 16 ans est engagé par l'école, les règles suivantes sont à respecter :

Généralités

Les formations de sécurité aquatique SSS (brevet jeune sauveteur dès 10 ans révolus, base pool dès 12 ans révolus, plus pool dès 14 ans révolus) sont aussi requises pour les adolescents d'une école certifiée aQuality.ch.

Selon « l'Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 » les jeunes de moins de 16 ans ont des dispositions de protection particulières :

- les parents doivent donner leur accord pour le travail du jeune de moins de 16 ans
- pour toutes personnes de moins de 16 ans, il est interdit de travailler à partir de 20h. et le dimanche

Adolescent de 13 à 15 ans

- les jeunes de 13 à 15 ans peuvent travailler 3h. par jour et 9h. par semaine au maximum
- ils peuvent être employés à des travaux qui, de par leur nature et les conditions dans lesquelles ils s'exercent, ne sont susceptibles de compromettre ni la santé, ni la sécurité, ni le développement physique ou psychique des jeunes, pas plus qu'ils ne risquent de porter préjudice à leur assiduité scolaire et à leur prestations scolaires

Les écoles qui ont engagé des adolescents comme enseignants doivent prouver lors de la certification, le renouvellement de la certification et du contrôle aQuality.ch, l'observation de ces exigences légales.

5.7 Contenu didactique / concept

Un concept d'après les connaissances pédagogiques les plus modernes, adapté à l'enfant et ciblé à l'enseignement est exigé. A partir du domaine Kids un déroulement précis avec des objectifs définis dans un temps donné doit être spécifié.

5.7.1 Structure de la formation

La structure de la formation comprend les informations suivantes:

- unités d'enseignement pour atteindre un niveau
- temps d'enseignement par leçon
- évaluation de la réalisation des objectifs
- liste de présences

5.7.2 Concept de la formation

Pour chaque domaine de la formation un concept de base, une philosophie de base est à présenter par écrit.

Domaine Baby

Description de la philosophie de l'éveil aquatique parent-bébé (max. 1 feuille A4).

Domaine Family

Description de la philosophie de l'accoutumance à l'eau parent-enfant et initiation de l'enseignement de la natation aux enfants en bas âge (max. 1 feuille A4).

Domaine Kids

Concept de l'accoutumance à l'eau et de l'enseignement de la natation selon le Modèle clé natation, voir brochure tests de base 1-7. Le travail avec les tests de base est reconnu comme concept pour le domaine Kids 1 et Kids 2.

Domaine Juniors

- programme d'entraînement semestriel ou annuel et/ou
- concept d'enseignement des tests de natation 1-8 et/ou
- concept d'enseignement de la natation synchronisée, waterpolo, plongeon et/ou
- concept d'enseignement des combi-tests
- planification et participation aux compétitions

Les concepts d'autres institutions ou d'autres pays seront vérifiés et approuvés par le comité Coordination des Sports aquatiques en Suisse.

5.7.3 Domaine ou groupe cible / taille du groupe / contenu et objectifs du cours

La taille du groupe est définie afin de pouvoir offrir une situation d'enseignement optimale et d'exclure tous risques aux apprenants. Le contenu et les objectifs du cours sont adaptés au groupe cible.

L'offre du cours et la taille du groupe sont adaptés à la situation du bassin et de l'eau.

Domaine / groupe cible	Age	Nombre	Animateur / Moniteur	Remarques	Contenu et objectifs du cours
Baby	6 – 36 mois	- 8	1	avec parent	Homogène
Family	3 – 5 ans	-12	1	avec parent	Homogène
Kids 1	4 – 10 ans	- 8	1		Homogène
Kids 2	8 – 12 ans	- 12	1	Assistant conseillé	Homogène / Hétérogène
Juniors	10 – 20 ans	- 16	1	Entraînement dans un club/ association	Hétérogène
Prim	Ecole primaire	16-32	2	Travail en équipe conseillé à partir de 16 enfants	Hétérogène
Adults	16 ans +	- 12	1		Hétérogène

Homogène : les objectifs et contenu du cours au sein d'un groupe sont identiques pour tous les apprenants pendant l'enseignement.

Domaines Baby / Family : mélange des âges 6 – 36 mois / 3 – 5ans

Domaines Kids1 / Kids2 : max. 2 niveaux consécutifs au sein d'une leçon d'enseignement. Par ex. Tests de base 1-7, groupe crocodile + ours polaire ensemble.

Domaine Juniors : max. 3 niveaux consécutifs au sein d'une leçon d'enseignement. A titre d'exemple: Tests de natation 1-8, groupe baleine, brochet, requin ensemble.

Hétérogène : les objectifs du cours peuvent être différents pour chaque apprenant au sein du même groupe.

5.8 Charte des droits de l'enfant dans les écoles / clubs suisses de natation

L'école certifiée s'engage à respecter la « Charte des droits de l'enfant dans les écoles / clubs suisses de natation ».

La Charte des droits de l'enfant dans les écoles / clubs suisses de natation :

1. Le droit au plaisir et aux jeux
2. Le droit de bénéficier d'un environnement sain
3. Le droit d'être traité avec dignité

4. Le droit à une vie privée protégée
5. Le droit d'être entraîné et entouré par des personnes compétentes et formées
6. Le droit d'exercer son activité aquatique dans un environnement totalement sûr
7. Le droit de progresser à son propre rythme dans son développement psychologique, physiologique et émotionnel
8. Le droit au respect de ces limites intellectuelles, affectives et physiques personnelles
9. Le droit à l'éducation sans contrainte
10. Pour les enfants jusqu'à 4 ans : le droit à un soutien à part entière de la personne de confiance (mère / père / grand-parent ou autre).

Cette charte se base sur la « Charte des droits de l'enfant dans le sport » du Panathlon International et de la « Charte de l'éducation aquatique » de la FAAEL (Fédération des activités aquatiques d'éveil et de loisir).

5.9 Continuité dans l'offre

Les enfants doivent avoir la possibilité de poursuivre l'apprentissage de la natation. Une recommandation ou un conseil pour le développement ou le repérage d'un talent doit être souligné. Cela nécessite une collaboration immédiate avec les écoles de natation certifiées et les clubs de natation les plus proches.

La formation de sécurité aquatique est proposée par la section SSS. Par conséquent, il est **impératif** d'avoir un réseau de communication et **une collaboration avec la section SSS la plus proche**.

Exemple : une école aqua-baby et aqua-family qui n'assure pas elle-même les niveaux supérieurs doit proposer une école de natation offrant aux enfants la continuité de leur progrès en natation. Un club de natation, qui ne propose pas de cours de natation infantile, conclut une entente avec une école de natation pour le domaine Kids.

L'objectif des écoles ne doit pas résider dans le seul but de l'apprentissage de la natation, mais à favoriser également le sport et le mouvement pour la santé en général. De même un réseau de communication doit promouvoir les sports aquatiques en général.

6 Promotion des écoles / clubs de natation / Conseils / Contrôles

aQuality.ch soutient, conseille et stimule les écoles :

- en réunissant les enseignants pour des conférences aQuality.ch
- par la visite d'un superviseur aQuality.ch pour postuler à la demande du label
- par des visites imprévues. L'école reçoit un rapport après la visite
- l'école travaille avec un concept accepté et des outils de planification (planification du cours, objectifs de la leçon, suivi de la liste de présence, contrôle des tests, etc.), qui a été contrôlé par un superviseur aQuality.ch
- lors de changements conséquents au niveau des enseignants ou du nombre de leçons, l'école informe toutes modifications au bureau aQuality.ch même en dehors de

la période de 2 ans du renouvellement de la certification. Une adaptation de la catégorie (plus ou moins de leçons) peut être faite semi-annuellement

- un superviseur aQuality.ch peut dans des cas justifiés, proposer le refus d'une qualification ou le prolongement du label (voir point 7)

7 Certification

7.1 Première certification

L'école fait une demande pour obtenir le label en complétant tous les documents requis. Elle envoie le dossier par E-Mail ou par poste au bureau aQuality.ch. Les documents sont vérifiés et les informations manquantes réclamées. Une demande de certification déclenche automatiquement une visite du superviseur aQuality.ch. Celle-ci doit être annoncée. L'école reçoit ensuite un rapport de visite. Lorsque tous les critères aQuality.ch sont remplis, la certification est décernée. Celle-ci va être contactée par le bureau aQuality.ch et les détails pour la remise de la certification sont organisés.

Lors de la demande, l'école paie une finance d'inscription indépendamment si l'école sera certifiée ou non.

Le label aQuality.ch est accordé pour 2 ans.

Afin de prolonger cette reconnaissance de deux ans supplémentaires, l'école doit prouver qu'elle remplit encore tous les critères. Une suspension du label est possible pour une durée maximale de 12 mois (voir point 8).

7.2 Renouvellement de la certification

Une année avant le renouvellement de la certification, l'école est contactée dans le premier trimestre de l'année et sera questionnée sur un renouvellement de la certification. Si celle-ci le souhaite, elle sera à nouveau contrôlée dans l'année. Elle doit tenir les données à jour et ceci jusqu'au 20 octobre. Le certificat suivra pour la prochaine période dès janvier. Le renouvellement de la certification déclenche automatiquement une visite imprévue.

Les critères du renouvellement de la certification correspondent au point 5, critères de la certification d'une école de natation.

7.2.1 Période du renouvellement de la certification

Si une école n'a pas pu rendre les données jusqu'au 20 octobre, elle a le devoir de l'annoncer au bureau aQuality.ch. Un délai de prolongation jusqu'à fin février est possible. Après le délai de prolongation l'école n'est plus certifiée.

L'école doit supprimer dans les 30 jours tous les moyens de communication concernant le label aQuality.ch. Elle est responsable pour les frais occasionnés. La violation de cette obligation entraîne des conséquences juridiques.

Dans ce cas, un recours n'est pas possible.

8 Suspension du label

Si une école ne peut plus remplir les critères aQuality.ch pour une durée déterminée ou si elle doit suspendre l'enseignement (par ex. réaménagement d'une piscine, etc.), elle peut faire une demande de suspension du label au bureau aQuality.ch pour une durée max. d'une année.

Après l'expiration de la suspension, l'école doit pouvoir remplir à nouveau tous les critères. Elle ne sera plus inscrite sur www.swimsports.ch comme école certifiée aQuality.ch pendant cette période. Les taxes sont annulées pendant la période concernée (décompte par mois). Elle n'a plus le droit aux prestations aQuality.ch pendant la suspension.

9 Retrait du label

Le label de qualité peut être temporairement ou complètement retiré, si l'école de natation :

- viole les lois et règlements des critères aQuality.ch pendant l'enseignement
- n'assume pas les devoirs de surveillance et de responsabilité éducative
- ne fournit pas les données et informations dans le délai fixé ou qui ne correspondent pas à la vérité
- ne respecte pas les critères de certification
- ne met pas en oeuvre les modifications demandées
- perçoit les avantages aQuality.ch à usage privé (par ex. l'obtention des insignes de base avec un rabais aQuality.ch pour d'autres écoles)
- ne permet pas une communication constructive avec les porteurs du label, les partenaires et les protagonistes
- néglige la charte des droits de l'enfant dans les écoles / clubs suisses de natation.

9.1 Déroulement lors d'un retrait

1. L'école est prévenue par écrit des informations qu'elle doit encore compléter. Elle reçoit le temps nécessaire afin d'y remédier. Selon le cas, d'autres visites, contrôles de données, etc. seront effectués par le bureau aQuality.ch
2. Si après 2 rappels ou plus ces informations ne sont pas corrigées, l'école se verra retirer son label aQuality.ch par lettre recommandée
3. L'école peut faire un recours contre cette décision dans les 10 jours. Les raisons détaillées sur le recours sont à adresser au comité Coordination des Sports aquatiques en Suisse
4. Le comité Coordination des Sports aquatiques en Suisse prend une décision au sujet du recours et informe le comité central de swimsports qui prendra la décision finale
5. Lors d'un retrait l'école doit supprimer tous les moyens de communication concernant le label aQuality.ch dans les 30 jours. Elle est responsable pour les frais occasionnés. La violation de cette obligation entraîne des conséquences juridiques
6. L'école sera remboursée au prorata des taxes annuelles déjà versées, la date de retrait du label faisant foi
7. L'école peut à nouveau obtenir le label aQuality.ch. Pour cela elle doit remplir à nouveau tous les critères d'une certification

10 Coûts

Les écoles certifiées paient une finance d'inscription pour la première certification ainsi qu'une cotisation annuelle.

La redevance unique pour la première certification se monte à CHF100.- pour une école de natation comprenant 1 formateur-trice ; à CHF150.- pour une école de natation comprenant plusieurs formateurs-trices.

La cotisation annuelle s'élève à CHF150.- pour une école de natation comprenant 1 formateur-trice ; à CHF200.- pour une école de natation comprenant plusieurs formateurs-trices.

11 Instances

Bureau aQuality.ch : la personne responsable aQuality.ch est engagée par swimsports. Elle gère et supervise la certification, le renouvellement de la certification, les contrôles et les visites aQuality.ch.

Instance de recours aQuality.ch : les demandes doivent être adressées au comité Coordination de Sports aquatiques en Suisse, Schlosserstr. 4, 8180 Bülach.

Juridiction : 8180 Bülach.

12 Dispositions finales

Chaque école de natation certifiée / chaque club de natation certifié reconnaît ce règlement sans restriction qui fait partie intégrante de la certification.

Pour tous les cas ne figurant pas dans ce règlement, le comité central de swimsports décide en collaboration avec le comité Coordination des Sports aquatiques en Suisse. Ce règlement a été approuvé lors de la réunion du comité central de swimsports du 25.11.2015 et entre en vigueur le 01.01.2016.